



Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 062-216202390-20260323-ARR2026\_71-AR

Département

# Ville de COQUELLES



Le 23 Mars 2026,

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N°71/2026 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR OLIVIER DESFACHELLES, ATTACHÉ PRINCIPAL EXERCANT LA FONCTION DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Le Maire de la commune de Coquelles ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-19 précisant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Maire peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au Directeur Général des Services,

**Vu** les arrêtés du 26 mars 2008, du 15 février 2017 et du 1<sup>er</sup> juillet 2020 portant Délégation de signature concernant les titres de recettes et dépenses à Monsieur Olivier DESFACHELLES,

**Considérant** la nécessité pour la bonne marche des services de procéder à une délégation de signature du maire, en l'absence ou en cas d'empêchement de ce dernier ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier DESFACHELLES, Attaché principal exerçant la fonction de Directeur Général des Services, à l'effet de signer toutes les pièces relatives à l'ordonnancement des dépenses et recettes du budget général et des budgets annexes : mandats, titres, bordereaux d'émission, moyen de paiement, ordres de reversement...,

**ARTICLE 2 :** La présente délégation permet à Monsieur Olivier DESFACHELLES, Attaché principal exerçant la fonction de Directeur Général des Services d'attester du caractère exécutoire des actes (délibérations, arrêtés...) qui seront joints aux bordereaux de mandats et aux bordereaux de titres,

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 01/04/2026



ID : 062-216202390-20260323-ARR2026\_71-AR

ARTICLE 3 :

- Monsieur le Trésorier Principal du Service de Gestion Comptable de Calais
  - Monsieur le Directeur Général des Services
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Calais.



Le Maire de Coquelles,

Michel HAMY.